
COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Réunion du 12 février 2013

L'an deux mille treize, le douze février à quatorze heures, la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Alagnon s'est réunie à Massiac sous la présidence de Monsieur Maurice MESTRE.

ORDRE DU JOUR

- Présentation et soumission à validation du rapport d'activités de la Commission Locale de l'Eau de l'année 2012.
- Présentation et soumission à validation du diagnostic socio-économique du bassin-versant de l'Alagnon, outil pour l'élaboration du SAGE.
- Consultation sur les « Questions importantes et le calendrier de travail » pour la révision du schéma directeur d'aménagement et de gestions des eaux (sdage) du bassin Loire-Bretagne.
- Retour sur la prise en compte de l'avis de la CLE dans le PLU de Laveissière
- Information concernant la modification de la composition du collège des usagers de la CLE
- Présentation des actions réalisées en 2012 dans le cadre du contrat territorial du bassin-versant de l'Alagnon par Guillaume PONSONNAILLE, Directeur du SIGAL.

ETAIENT PRESENTS

MEMBRES DU COLLEGE DES ELUS	STRUCTURE	FONCTION	PRESENT
M. POMMAREL Pierre	CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE	CONSEILLER REGIONAL	non
M. DELCROS Bernard	CONSEIL GENERAL DU CANTAL	VICE PRESIDENT	excusé
M. ROMEUF Robert	CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-LOIRE	CONSEILLER GENERAL	excusé
M. MESTRE Maurice	CONSEIL GENERAL DU PUY-DE-DÔME	CONSEILLER GENERAL	oui
M. LEOTY Christian	ASSOCIATION DES MAIRES DU CANTAL	MAIRE d'ALLANCHE	non
M. CROS Alain		MAIRE DE FERRIERES-SAINT-MARY	excusé
Mme. VIGUES Nicole		MAIRE DE LAVEISSIERE	oui
M. PEGHAIRE Pierre		MAIRE DE LASTIC	oui
M. DESTANNES Michel	ASSOCIATION DES MAIRES DU CANTAL	MAIRE DE MASSIAC	oui
M. PHILIPPON Jean		MAIRE DE MOLOMPIZE	non

M. VILLARET Bernard		MAIRE DE MURAT	non
M. DALLE Pierre		MAIRE DE NEUSSARGUES	oui
M. ALAIN Yvon		MAIRE D'ALBEPierre-BREDONS	non
M. GIBELIN Pascal	ASSOCIATION DES MAIRES DE HAUTE-LOIRE	MAIRE DE BLESLE	non
M. HALFON André		MAIRE DE TORSIAC	oui
M. PORTE Jean-Pierre		MAIRE DE LEOTOING	excusé
M. ROUX René	ASSOCIATION DES MAIRES DU PUY-DE-DOME	MAIRE DE SAINT-GERMAIN-LEMBRON	oui
M. VIGIER Rémy		MAIRE D'ANZAT-LE-LUGNET	non
M. BOIT Georges	ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE		non
M. MAISONNEUVE Marc	PNR VOLCANS D'Auvergne		non
M. MALBEC Christian	SIGAL	CONSEILLER SYNDICAL	non

MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS	NOM DU REPRESENTANT	FONCTION DU REPRESENTANT	PRESENT
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CANTAL (Le Président ou son représentant)			excusé
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA HAUTE-LOIRE (Le Président ou son représentant)			excusé
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU CANTAL (Le Président ou son représentant)	M. Thibault BONISSEAU	Conseiller Qualité Sécurité Environnement	oui
CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE (Le Président ou son représentant)	M. Jean-Philippe RIEUTOR	Technicien	oui
UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS D'Auvergne (Le Président ou son représentant)			non
FRANCE HYDROELECTRICITE (Le Président ou son représentant)	M. André DUBOIS	Délégué régional	non
FEDERATION DU CANTAL POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES (Le Président ou son représentant)	M. Jean-Pierre PAVOT	Président de l'AAPPMA de Murat	oui
FEDERATION DE LA HAUTE-LOIRE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES (Le Président ou son représentant)	M. Denis ROQUEFEUIL	Président de l'AAPPMA "Les rives de l'Allagnon"	oui
FEDERATION DE LA REGION AUVERGNE POUR LA NATURE ET L'ENVIRONNEMENT (Le Président ou son représentant)	M. Joël BEC	Administrateur de l'association	non
ASSOCIATION "VIVE L'ALAGNON" (Le Président ou son représentant)	M. Robert SCHILING	Membre de l'association	oui
SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER (Le Président ou son représentant)	M. Bernard MALLERET	Correspondant immobilier et environnement	oui

MEMBRES DU COLLEGES SE L'ETAT	NOM DU REPRESENTANT	FONCTION DU REPRESENTANT	PRESENT
PREFET DU LOIRET - PREFET COORDONNATEUR DU BASSIN LOIRE BRETAGNE			excusé
PREFET DU CANTAL - PREFET COORDONNATEUR DU SAGE ALAGNON			non
SOUS_PREFET D'YSSINGEAUX - DELEGUE INTERSERVICES POUR L'EAU DE LA HAUTE-LOIRE	M. Jean-Marc REVEILLIEZ	Direction Départementale des Territoires de Haute-Loire (DDT 43), Service Patrimoine Environnemental	oui
CHEF DE LA MISSION INTERSERVICES DE L'EAU DU CANTAL (MISE)	Mme Corinne MAFRA	Direction Départementale des Territoires du Cantal (DDT 15), Service Environnement	oui
CHEF DE LA MISSION INTERSERVICES DE L'EAU DU PUY-DE-DÔME (MISE)	M. Daniel GARMY	Direction Départementale des Territoires du Puy de Dôme (DDT 63), Bureau de l'eau et de la qualité des milieux	oui
DIRECTEUR REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT D'AUVERGNE	M. Patrick CHEGRANI	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne (DREAL), Service de l'Eau, de la Biodiversité et des Ressources	pouvoir à Mme MAFRA
DELEGUE REGIONAL DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	Mme Fany CHAILLOU	Agence de l'Eau Loire Bretagne, Délégation Allier - Loire amont	oui
DELEGUE REGIONAL DE L'OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES (ONEMA)	M. Alain BONNET	Délégation régionale	non
REPRESENTANT DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF)	M. Joël GARESTIER	Directeur de l'Agence Interdépartementale Montagnes d'Auvergne	excusé

ASSISTAIENT EGALEMENT À LA REUNION

Mesdames COUPAT Jeannine (Bureau de la réglementation et des affaires interministérielles, Sous-préfecture de Saint-Flour) et TRONCHE Agnès (FDPPMA 15). Messieurs JOUANNE Fabrice (animateur du SAGE) et PONSONNAILLE Guillaume (SIGAL)

Pour ouvrir cette réunion, M. MESTRE, Président de la CLE, remercie l'ensemble des participants pour leur présence.

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

M. MESTRE propose à l'assemblée de valider le compte-rendu de la précédente réunion de la CLE du 19 septembre 2012. **Le compte-rendu est validé par les 18 membres de la CLE présents ou représentés.**

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2012 DE LA CLE

M. MESTRE présente le rapport d'activités de la CLE 2012. Celui-ci a été transmis par courrier aux membres de la CLE avec la convocation.

Le rapport d'activités est validé par les 18 membres de la CLE présents ou représentés.

PRESENTATION DU DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE DU BASSIN-VERSANT DE L'ALAGNON

L'étude est présentée par M. JOUANNE (objectif général, objectif, méthodologie et résultats de chacune des trois parties) (voir ppt). Le document a été transmis par courrier aux membres de la CLE avec la convocation.

M. DESTANNES souhaiterait que, pour l'AEP et l'assainissement collectif, apparaissent les coûts moyens par habitants.

Pour cela il faudrait calculer les coûts qui reviennent indirectement à la charge des ménages du bassin-versant via leur contribution financière aux organismes publics ce qui est impossible. De plus, les particuliers n'étant pas les seuls usagers de l'AEP, il est très difficile de calculer la prise en charge des coûts de l'AEP par ce type d'usagers.

Mme COUPAT souligne qu'il existe des réseaux privatifs d'adduction en eau. Néanmoins il n'existe pas de données sur ces réseaux.

Mme VIGUES aurait souhaité que le rapport expose les tendances d'évolution des activités économiques. Elle donne l'exemple de la filière bois qui se développe (construction et chauffage). Mme CHAILLOU explique que l'étude est une « photographie » des caractéristiques socio-économiques actuelles. Différentes hypothèses d'évolution des activités économiques seront proposées lors du travail de la CLE sur les scénarios tendanciels et les scénarios alternatifs du bassin-versant.

Les membres de la CLE ont également fait d'autres remarques de forme sur le rapport qui seront prises en compte.

Le rapport d'étude est validé par les 18 membres de la CLE présents ou représentés, sous réserve de la prise en compte des remarques.

CONSULTATION SUR LES « QUESTIONS IMPORTANTES ET LE CALENDRIER DE TRAVAIL » POUR LA REVISION DU SDAGE DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE.

Les documents de la consultation ont été transmis par courrier aux membres de la CLE (collège des élus et collège des usagers) avec la convocation.

Mme CHAILLOU présente le contenu de la consultation (voir ppt). Elle propose que les membres de la CLE fassent remonter leurs remarques et que le bureau de la CLE rédige un avis avec l'ensemble de ces remarques.

Une méthodologie de travail pour la réalisation de l'avis de la CLE sur ce document sera proposée à la suite de la réunion.

RETOUR SUR LA PRISE EN COMPTE DE L'AVIS DE LA CLE DANS LE PLU DE LAVEISSIERE

M. Mestre rappelle que la CLE a formulé un avis concernant le PLU de Laveissière lors de sa réunion du 18 octobre 2011. Il est important de suivre l'évolution des projets pour lesquels la CLE a été consultées. Pour cela M. JOUANNE présente les évolutions du PLU suite à la consultation en reprenant point par point l'avis de la CLE.

Il en ressort que la commune de Laveissière a pris en considération certaines remarques comme la demande d'ajout de règles efficaces permettant la protection des zones humides et des prescriptions permettant la préservation des haies les plus importantes.

Néanmoins, des règles concernant la dénaturation de la ripisylve ont été ajoutées mais n'apparaissent pas suffisantes pour assurer l'intégration de la ripisylve. Un diagnostic sur les deux stations d'épuration a été réalisé mais pour l'instant il n'y a pas de réponses apportées aux problèmes de ces stations. La demande d'une étude d'impact sur l'augmentation des surfaces imperméabilisées et l'ajout d'une obligation de création de zones tampons permettant de limiter les transferts de polluants n'a pas été prise en compte.

INFORMATION CONCERNANT LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COLLEGE DES USAGERS DE LA CLE

M. MESTRE informe les membres de la CLE que suite à la démission de M. Alain Laroussinie (représentant d'UFC que Choisir Auvergne), la composition de la CLE devait être modifiée. Pour plus de souplesse dans la représentation des usagers et afin d'éviter d'avoir à modifier la composition de la CLE de manière trop fréquente, le bureau de la CLE a choisi (lors de sa réunion du 21 décembre 2012) de demander à Monsieur le Préfet du Cantal (Préfet coordonnateur du SAGE Alagnon) une modification de l'arrêté préfectoral de composition de la CLE (2011-975 du 24 juin 2011) de la manière suivante : remplacer les désignations nominatives du collège des représentants des usagers par la formule « Le Président ou son représentant ».

L'arrêté de composition de la CLE a ainsi été modifié le 17 janvier 2011 par l'arrêté N°2013-0064.

PRESENTATION DES ACTIONS REALISEES EN 2012 DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL DU BASSIN-VERSANT DE L'ALAGNON

M. PONSONNAILLE, Directeur du SIGAL et chargé de la mise en œuvre du contrat territorial présente les études et travaux réalisés en 2012 dans le cadre du contrat territorial du bassin-versant de l'Alagnon (voir ppt)

QUESTIONS DIVERSES

M. MESTRE propose aux membres de la CLE d'aborder des questions qui n'auraient pas été traitées dans l'ordre du jour. Aucune question n'est formulée.

Avant de clore la séance, M. MESTRE remercie à nouveau les personnes présentes à cette réunion.

La séance est levée à 17h.

*Le Président de la CLE du SAGE Alagnon,
M. Maurice MESTRE*

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' and 'E' followed by a horizontal line and a vertical line extending downwards.